

## **ANTICIPONS ENSEMBLE L'ECHEANCE D'OCTOBRE 2018**

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, toute la chaîne de passation de l'ensemble des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT sera intégralement dématérialisée.**

### **QUELLES SONT LES CONSEQUENCES ?**

- ✚ Obligation de déposer votre candidature et votre offre par voie électronique (le dépôt papier ne sera plus autorisé)
- ✚ Echanges par voie électronique obligatoires via le profil acheteur : <https://marchespublics.aude.fr> (questions, négociation, rejet, notification)
- ✚ Signature du marché électronique par l'entreprise et la collectivité (en fonction des collectivités durant la période transitoire).

### **LA SIGNATURE ELECTRONIQUE :**

La personne qui signe électroniquement est la personne habilitée à engager l'entreprise qu'elle représente. La personne qui signait les offres papier sera celle qui détiendra le certificat de signature électronique. = **Même valeur juridique**

**Une signature manuscrite apposée dans un document imprimé, puis scanné, ne donne pas la qualité d'original à ce document, mais d'une simple copie.**

### **COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ?**

Il faut se rapprocher d'un prestataire habilité à délivrer les certificats. Le certificat est payant et se présente sous forme de clé USB le plus souvent (La durée d'obtention : entre 15 jours et 1 mois).

### **MODALITES D'ENVOI DE VOS OFFRES ELECTRONIQUES :**

Les pièces de votre dossier de réponse doivent être signées individuellement. Un zip signé ne vaut pas signature de chaque document du zip.

N'attendez pas le dernier moment pour déposer un pli.

Les plis dont le téléchargement a commencé avant la date limite de remise des offres mais achevé hors délai, seront rejetés.

Après votre dépôt, vous recevrez un accusé de réception.

**Pour toutes questions, contactez :**

**Service Achats/Commande publique**

**04.68.58.17.45**

**[commandepublique@legrandnarbonne.com](mailto:commandepublique@legrandnarbonne.com)**